

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil tenue le 11 janvier 2010, le règlement suivant a été adopté :

Règlement no 2010-384 imposant une taxe spéciale pour recouvrer le coût de la quote-part de la municipalité pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Gauthier.

- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce quinzième jour du mois de janvier deux mille dix.

Dany Dallaire
Directeur général